LE BOIS DU ROY

Les deux bornes du bois du Roy indiquent les limites d'une parcelle de forêt dont le roi était propriétaire. Quel roi ?

La Lorraine ayant été rattachée à la France en 1766, avec un processus débuté dès 1737, les forêts ducales sont devenues royales. La période concernée nous indique le **règne de Louis XV**.